VILLE DE BILLY-MONTIGNY

PISCINE LOUIS ARAGON

PROTOCOLE SANITAIRE

Ce document permet de poser les conditions d'accueil du public de la piscine municipale dans le respect des règles sanitaires imposées par le gouvernement et la direction générale de la santé.

I. Quelques consignes sur place :

- Accès interdit aux personnes présentant des symptômes respiratoires ou digestifs
- Respectez le marquage au sol délimitant la distance de sécurité sanitaire
- Port du masque obligatoire de l'entrée de la piscine jusqu'à la sortie des vestiaires, puis de la cabine jusqu'à la sortie
- Lavez-vous les mains au savon ou gel hydro-alcoolique mis à disposition dans le hall d'entrée
- Identifiez-vous obligatoirement à l'accueil
- Prévoyez votre monnaie ou votre carte d'abonnement
- Suivez le parcours du baigneur en respectant les consignes affichées
- La douche au savon est obligatoire avant l'entrée au bassin
- Les jeux de ballon ou avec du matériel sont interdits
- Le port du bonnet de bain est obligatoire

II. Horaires et jours d'ouverture au public

LUNDI : 15h00 – 16h30 et 17h15 – 18h40 tout public

MARDI : 14h00 à 15h00 : leçons enfants – Sur réservation – 12 personnes maximum
15h00 – 16h30 et 17h15 – 18h40 tout public
19h00 -20h00 Aquagym sur réservation 24 h à l'avance - 24 personnes maximum – Payable à la réservation

MERCREDI : 15h00 – 16h30 et 17h15 – 18h40 tout public

JEUDI : 14h00 à 15h00 : leçons enfants – Sur réservation – 12 personnes maximum
15h00 – 16h30 et 17h15 – 18h40 tout public

VENDREDI : 15h00 – 16h30 et 17h15 – 18h40 tout public

SAMEDI : 14h00 à 15h00 : leçons enfants – Sur réservation – 12 personnes maximum
15h00 – 16h30 : tout public
17h30 – 18h30 Aquagym sur réservation 24 h à l'avance - 24 personnes maximum – Payable à la réservation

DIMANCHE : 9h30 – 10h15 - Workout sur réservation 24 h à l'avance – 16 personnes maximum – Payable à la réservation

10h15 – 11h40 : tout public

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la piscine au : 03.21.49.30.19

I/L'accueil	• Je suis le marquage au sol, en respectant les distances afin de pénétrer dans le hall • A mon entrée dans le hall, je porte mon masque • Je me mets du gel hydro-alcoolique sur les mains • Je passe en caisse en ayant de préférence l'appoint de monnaie • Je donne mes coordonnées afin d'assurer une traçabilité • Je suis le marquage au sol	
II/Le vestiaire	• Je me déchausse avant l'accès au vestiaire et emporte mes chaussures • Je me déshabille dans une cabine et range tous mes vêtements, chaussures comprises dans mon sac • Je dépose mon sac dans un casier • Je vais prendre une douche avec savon • J'enfile mon bonnet de bain et pénètre dans la piscine en suivant le marquage prévu à cet effet	
III/La piscine	• Je suis le marquage au sol et suis le sens de circulation sur les plages de la piscine • J'entre dans le petit bassin côté solarium et en ressors côté infirmerie ; les jeux avec ballon ou matériel sont interdits • J'entre dans le grand bain au bout de la piscine et en ressors côté petit bain	
IV/La sortie	• Je sors de l'eau 15 minutes avant l'horaire indiqué en suivant la signalisation au sol et en récupérant mes affaires personnelles • Je me rince sous la douche en sortant du bassin	

	• Je vais récupérer mon sac au casier • Je m'habille dans une cabine • Je sors de la cabine en ayant mis mon masque • Je mets mes chaussures après les cabines • Je me lave les mains au gel hydro-alcoolique et suis le marquage au sol vers la sortie	

III. Rappel des consignes sanitaires générales

➢ Respect des gestes barrières

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Eviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts

IV. Protocole de nettoyage et de désinfection des sols et surfaces

Le plan de nettoyage et désinfection correspond au protocole habituellement mis en œuvre dans l'établissement, renforcé pour les zones sensibles fréquemment touchées par les baigneurs et le personnel et complété de mesures de prévention supplémentaires. Les lignes directrices sont les suivantes :

- ✓ L'entretien des sols de l'ensemble des locaux, des plages de bassin doit être réalisé au moins une fois par jour suivant le protocole habituellement utilisé dans l'établissement.
- ✓ Aération régulière des locaux.
- ✓ Réaliser une désinfection renforcée à l'issue de chaque créneau public pour les zones fréquemment touchées : poignées de porte, robinets d'eau des WC, douches et lavabos, casiers, banquettes des vestiaires et cabines, casiers, zone d'accueil.